

adopté

SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol sur la Sécurité sociale, ensemble le Protocole joint, signés à Paris le 31 octobre 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol

Voir les numéros :

Sénat : 442 et 509 (1974-1975).

sur la Sécurité sociale, ensemble le Protocole joint, signés à Paris le 31 octobre 1974 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 442 (1974-1975) Sénat.